

Mairie d'Aulnat
2 avenue Pierre de Coubertin
63510 Aulnat
T : 04 73 60 11 11
M : contact@ville-aulnat.fr

N° 2025-73

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 h 00, le Conseil municipal, dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 10 décembre 2025

Affichée en mairie le 10 décembre 2025

Envoyée à la presse le 10 décembre 2025

Présent(e)s : dix-sept (17)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : huit (08)

M. AMAZIGH Mohammed Hamid donne pouvoir à Mme MANDON Christine,
Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,
Mme CORREIA Sandra donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,
M. ESPINASSE Philippe donne pouvoir à Mme COUTANSON Pascale,
M. FRADET Nicolas donne pouvoir à Mme BEURIOT Sabine,
M. FROMENT Sylvain donne pouvoir à M. FLOQUET Roger,
Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine,
M. LAZEWSKI René donne pouvoir à M. KOWALEWSKI Jean-Marc.

Absent(e)s: deux (02)

M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Avis sur le projet de régularisation et d'extension cde la plateforme de tri, transit, regroupement et prétraitement de déchets sur la commune de Gerzat

Rapporteur : Christine MANDON

La société PRAXY Centre a déposé en Préfecture un dossier de demande d'autorisation environnementale relative au projet de régularisation et d'extension de la plateforme de tri, transit, regroupement et prétraitements de déchets située sur la commune de Gerzat.

PRAXY CENTRE projette d'étendre son activité sur le même site à une activité de broyage de bois et démantèlement de menuiseries. Cette activité sera exercée quelques jours par mois à raison d'environ 250 t/j.

L'activité de broyage de déchets non dangereux implique le classement sous le régime de l'autorisation environnementale pour la rubrique ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) 2791 dès l'instant où la capacité de broyage est supérieure à 10 t/j.

De plus à la suite de l'accroissement de l'activité de nombreuses rubriques jusqu'alors sous le seuil de déclaration, dépassent dorénavant le seuil de l'enregistrement voire de l'autorisation.

L'activité de broyage bois et démantèlement de menuiseries est classée sous le régime de l'autorisation environnementale pour la rubrique ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) n°2791 correspondant au traitement de déchets non dangereux.

En application du Code de l'Environnement, cette demande est soumise à la procédure de consultation du public laquelle se déroulera du 5 janvier au 7 avril 2026 inclus pendant laquelle le public peut consulter le dossier et exprimer ses observations sur le site <http://registre-numerique.fr/icpe-gerzat>.

Considérant l'article R 181-18 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal est invité à exprimer un avis sur ce projet à partir du 10 décembre 2025 et dispose d'un délai de 2 mois à compter de cette date pour le faire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'émettre un avis réservé au regard de l'accroissement du risque incendie sur cette installation et de ses conséquences sur la santé et l'environnement.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale	Madame le Maire, Mme MANDON Christine
	 